

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VINCENT

Mrs : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PAILHES

Procuration : Mr DONS à Mr PAILHES,

Absents excusés : Mr HORTALA, MR GONZALEZ, MR ESTEBANEZ, MME VICENS

APPROVISIONNEMENT BOUTIQUE CHATEAU 2020

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des agents du château dans lequel ceux-ci l'informent qu'il y a lieu de commander quelques références pour la boutique afin d'étoffer l'offre proposée aux visiteurs. Le Conseil Municipal donne son accord et mandate Monsieur le Maire pour signer les devis correspondants.

RENOUVELLEMENT CONVENTION PARTENARIAT CARCA'PASS

Monsieur le Maire indique que l'Office Municipal de Tourisme de Carcassonne souhaite faire un partenariat avec le château de Saissac en vue d'avoir un tarif d'entrée préférentiel pour les détenteurs de Carca'Pass. Ceux-ci pourront prétendre à une remise de 1 € sur le tarif d'entrée du site. Le Conseil Municipal approuve cette demande et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat.

ETUDE CHIFFREE SINISTRE TOITURE CENTRE CULTUREL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au sinistre sur la toiture du Centre Culturel le Cabinet d'Etudes qui avait été mandaté pour le diagnostic a transmis son étude chiffrée. Le montant étant très élevé, des dossiers de subventions vont être montés auprès de différents organismes.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET CHATEAU

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget 2019 du château suivant le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement

ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
60632 Fourniture Petit Equipement		500.00 €
6411 Personnel titulaire	500.00 €	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la modification budgétaire ci-dessus.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente. (Article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DE PREFECTURE ET INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Monsieur le Maire signale que lors des entretiens professionnels, deux agents ont sollicité une augmentation de leurs primes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le nouveau régime indemnitaire au bénéfice de 2 agents de la collectivité pour la filière administrative et technique comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020.

Filière Technique

GRADE	Indemnité d'administration et de technicité
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – spécificité au niveau des réseaux Eau-Assainissement	Coefficient 4

Filière Administrative

GRADE	Indemnité d'administration et de technicité
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	Coefficient : 2.5

CONTRAT DE TRAVAIL EMPLOYE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de renouveler le contrat à durée déterminée de l'employé qui effectue actuellement le ménage des différents bâtiments communaux et à la cantine.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer son contrat pour une durée de un an.

QUESTIONS DIVERSES

- REMBOURSEMENT APL CAF

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la Caisse d'Allocations Familiales relatif à un remboursement d'aides versé à tort à la Mairie alors que cette somme aurait dû être versée à un locataire d'un gîte communal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour reverser cette somme à l'intéressée.

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des bénévoles de la bibliothèque municipale de Saissac qui souhaiterait avoir du matériel pour informatiser prochainement la bibliothèque afin de répertorier leurs stocks et leurs collections de livres.

Le Conseil Municipal approuve l'achat de ces fournitures.

- DEMANDE PRET DE SALLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une Association qui développe la culture occitane en Montagne Noire via la musique et danses traditionnelles. Celle-ci souhaiterait organiser 2 balétiés dans l'hiver 2020 dans la salle des Fêtes de Saissac.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes à cette association en fonction de la disponibilité de cette salle.

- ANIMATIONS 2020 « AU CŒUR DES LEGENDES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Au cœur des Légendes » souhaiterait, pour le week-end médiéval, organiser un marché sur les places du village et un repas ouvert au public le samedi soir. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

- PLAN EPANDAGE DES BOUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recours gracieux avait été effectué auprès de Mme la Préfète de l'Aude à l'encontre de l'arrêté Préfectoral n°DDTM-SEMA-2019-0126 du 21 octobre 2019 concernant le plan d'épandage des boues issues de la station de traitement des eaux usées de Saissac.

Par courrier en date du 4 Décembre 2019, celle-ci ne nous donne pas de suite favorable.

Par conséquent, le Conseil Municipal souhaite revoir les services concernés à la DDTM afin de pouvoir trouver une solution à ce problème récurrent.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 heures 15.

Le Maire

